



Fédération
Française
du Sport
Adapté

CHAMPIONNAT
DE FRANCE

DU
27 au 29
mai 2016

TENNIS
SPORT ADAPTE

MONT DE MARSAN
LA HIROIRE



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Sommaire

Mots d'accueil	3
La Fédération Française du Sport Adapté	5
Le Sport Adapté en Aquitaine	6
L'évènement	8
Bienvenue à Mont de Marsan	9
Venir à Mont de Marsan	10
Présentation du COL	11
Programme Prévisionnel	12
Informations Générales	13
Précisions Techniques	15
Rappels règlementaires	17
Fiche association	18
Fiche Engagement Individuel	19
Fiche de demande de dérogation	22
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	23
Fiche Récapitulative	24
Liste des Hébergements	25

Mots d'accueil



Tous les deux ans, notre Comité tient à organiser un événementiel d'envergure dans notre beau département des Landes.

Après le football, le badminton, le basket et le judo, le tennis sera mis à l'honneur cette année. Nous serons épaulés pour cette organisation par la Ligue Côte Basque Béarn Landes (CBBL) ainsi que le Comité des Landes de Tennis.

Pendant le championnat, le Comité s'efforcera de répondre au mieux à vos attentes et essaiera de faire de ces trois jours une belle fête pour le Tennis.

Je souhaite à tous les sportifs, entraîneurs et accompagnateurs un très bon Championnat de France de Tennis Sport Adapté.

Mon dernier mot sera en direction de l'équipe d'organisation Locale et du Stade Montois Tennis envers lesquels j'exprime toute ma gratitude et mes sincères remerciements.

Jean-Claude RIBERT
Président CDSA des Landes



La Fédération Française de Tennis, la Ligue Côte Basque Béarn Landes de Tennis et le Comité des Landes de Tennis vont accueillir les Championnats de France de Tennis Sport Adapté à Mont de Marsan sur le magnifique site de La Hiroire.

La Ligue CBBL met en place tout au long de l'année, grâce au travail du Pôle Sociétal de la Ligue, des activités pour TOUS les joueurs de tennis. De plus en plus de clubs adhèrent à cette démarche et ouvrent leurs portes aux joueurs en situation de handicap en leur facilitant l'apprentissage du tennis.

Aussi, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que tous les permanents de la Ligue CBBL et tous les élus de la Ligue et du Comité Départemental des Landes répondront présents pour ce rendez-vous montois.

Je remercie tous les acteurs de cette belle organisation car un travail formidable est accompli pour permettre la réussite de ce moment fort de l'année sportive 2016. Je tiens également à remercier tous les partenaires publics et privés sans qui cette manifestation ne pourrait exister.

Je suis convaincue que la fête sera belle aussi bien sur les courts que autour grâce à l'investissement de tous.

La Ligue CBBL est heureuse d'être associée à cet évènement exceptionnel.

Eliane HEBRAUD
Présidente de la Ligue C.B.B.L. de Tennis

La Fédération Française du Sport Adapté

Créée en 1971, association reconnue d'utilité publique, la Fédération Française du Sport Adapté (FFAS) est délégitaire du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie associative pour organiser la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

- ❖ **Objectif** : Permettre à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quelles que soient ses capacités, d'accéder à la pratique du sport de son choix, dans un environnement favorisant son plaisir, sa performance, sa sécurité et l'exercice de sa citoyenneté.
- ❖ **Domaines d'action** : Organisation et développement des pratiques dans les clubs, à travers les organes déconcentrés au niveau régional et départemental ; organisation de manifestations territoriales, nationales et internationales ; formations professionnelles diplômantes d'encadrement ; études et recherche sur le sport et le handicap mental ; représentation, promotion et défense des intérêts du Sport Adapté au plan national et international.
- ❖ **Formes de pratique** : Activités motrices (parcours moteurs et orientés) ; sport de haut-niveau ; sport de compétition (3 divisions) ; sport loisirs et sport jeunes. Ces pratiques sont adaptées dans l'organisation, les programmes, l'encadrement, les équipements et les règlements selon le niveau de la division.

La FFSA en quelques chiffres :

- ✓ Plus de 55 000 licenciés
- ✓ 150 000 pratiquants
- ✓ 82 disciplines sportives
- ✓ 23 Championnats de France
- ✓ 7 disciplines de haut niveau
- ✓ 8 000 participants aux journées d'activités motrices



Le Sport Adapté en Aquitaine



La **Ligue Sport Adapté d'Aquitaine (LSAA)** est au service de **5 départements** :

Dordogne - Gironde - Landes - Lot et Garonne - Pyrénées Atlantiques.

Elle compte 5700 aquitains licenciés répartis sur 95 associations sportives affiliées.

L'Aquitaine est devenue la **deuxième Région** française en nombre de licenciés.

La LSAA est un organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté.

La ligue en quelques chiffres :

- ✓ 5700 licenciés
- ✓ 380 bénévoles et cadres
- ✓ 402 événements sportifs
- ✓ 95 associations sportives
- ✓ 40 activités sportives
- ✓ 6 sportifs de Haut-Niveau : 2 basketteurs, 2 nageurs, 1 athlète et 1 pongiste.

Ligue Sport Adapté d'Aquitaine

Maison Régionale des Sports

2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

Tel : 05-57-22-42-18 Fax : 05-57-22-29-87

Email : secretariat@sportadapteaquitaine.fr

www.sportadapteaquitaine.fr

<https://www.facebook.com/LigueSportAdapteDAquitaine>





Le **Comité Sport Adapté des Landes (CDSA40)** compte près de 800 licenciés répartis sur 8 associations sportives affiliées.

Le CDSA 40 propose plus de 140 journées sportives (3 journées par semaine en moyenne).

Le CDSA 40 en quelques chiffres :

- ✓ 802 licenciés
- ✓ 43 dirigeants
- ✓ Plus de 140 journées sportives
- ✓ 8 associations sportives
- ✓ 34 institutions

Comité Sport Adapté des Landes

23 rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

Tel : 05-58-05-40-89 Fax : 05-58-05-41-41

Email : ffsa40cd@wanadoo.fr



La **Ligue Côte Basque Béarn Landes de Tennis** (entité régionale de la Fédération Française de Tennis) compte plus de 19 000 licenciés, répartis dans 156 clubs et deux départements (40 et 64).

La Ligue CBBL en quelques chiffres :

- ✓ 19 126 licenciés
- ✓ 156 clubs affiliés FFT
- ✓ 180 tournois de clubs
- ✓ 5 tournois de haut-niveau

Ligue Côte Basque Béarn Landes de Tennis

Zone Sportive du Sablar - Rue des Prairies - BP 266 - 40 106 DAX

Tel: 05 58 90 96 00 /cbbl @: ligue.cbbl@fft.fr

Site Internet : www.ligue.fft.fr



L'évènement

Le Championnat de France de Tennis Sport Adapté sera greffé à l'organisation de la rencontre nationale **Handilandes**. Créées en 1992 à l'initiative du Conseil Général des Landes et organisées tous les deux ans, les Journées Handilandes sont l'occasion de rassembler, autour d'activités sportives et culturelles, les personnes en situation de handicap, leurs proches, les professionnels qui les accompagnent tout au long de l'année.

C'est l'occasion également de proposer au grand public une approche novatrice du handicap. A chaque édition, ce sont près de 2000 personnes qui participent aux activités proposées. L'organisation de ces Journées, assurée par le Service Sports Intégration et Développement s'appuie également sur la participation et la collaboration des partenaires institutionnels, associatifs et sportifs landais et aquitains.

Handilandes en quelques chiffres :

- ✓ 2000 participants
- ✓ 250 bénévoles
- ✓ 19 activités en initiation
- ✓ 7 activités en compétition
- ✓ 1 Championnat du Monde de Tennis INAS



Bienvenue à Mont de Marsan



Mont-de-Marsan

Ville de sculptures et d'histoire, carrefour géographique et économique, préfecture où se concentrent services et institutions, cité du vivre ensemble et d'un tissu associatif des plus riches, Mont de Marsan offre un cadre des plus agréables. Baignée par la lumière du ciel de la Gascogne, bercée par ses trois rivières, Mont de Marsan a tout pour séduire.



Stade Montois Tennis

Créé en 1969, le Stade Montois Tennis met 22 courts de tennis à votre disposition et vous permet de pratiquer le tennis toute l'année dans un magnifique parc arboré de 4 hectares, proche du centre. Sur place, 6 courts extérieurs et 3 courts couverts en terre battue, 3 courts extérieurs en terre battue tout temps (Softtennis), 6 courts extérieurs et 2 courts mini-tennis en béton poreux et 2 greensets couverts. Un club house avec restaurant est à disposition sur le site.



Stade Montois Tennis

Chemin des Sports -La Hiroire
40000 MONT-DE-MARSAN

- ❖ De Bordeaux, 2 axes principaux :
 - Soit prendre A63 puis sortir à Saugnac-et-Muret et suivre la RN 134.
 - Soit via A62 (direction Toulouse, Agen, Pau) puis A65 (direction Pau), sortie de Le Caloy, Continuer sur D932 direction Mont de Marsan
- ❖ De Pau par l'A65
- ❖ De Biarritz, Bayonne ou Dax : prendre la RN 10 puis la RN 124

Le Comité d'Organisation Local

Président du COL

Jean-Claude RIBERT

(Président CDSA des Landes)

FONCTION	CONTACT
Vice-Président	Eliane HEBRAUD <i>(Présidente de la Ligue CBBL)</i>
Trésorier	Jacques PLASSIN
Secrétaire générale	Carole DUGARRY
Commission Coordination	Alex MARSAN
Commission Sportive	Romain CHAVAL
Commission Logistique / Evènement	Hélène LANGLADE Didier CLAVIER
Commission Médicale	Dr Laurent RUBIO <i>(F.F.S.A)</i> Dr Patrick OROGNEN <i>(Ligue CBBL)</i>
Commission anti-dopage	Dr Bernard VETTES
Commission Hébergement / Restauration	SSID – Département des landes
Commission Communication	Département des Landes Kévin OLEXA
Commission Développement Durable	Amélie LEROY

FONCTION	CONTACT
Cadre Technique Nationale Tennis FFSA	Marion ZACCHARIE
Directeur Technique Fédéral du championnat	Luc NIKONOFF
Directeur Sportif Fédéral Tennis FFSA	Patrice HANUS

Contact



CDSA des Landes

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES - 23 rue Victor Hugo
40000 MONT DE MARSAN

Jean-Claude RIBERT : 06 84 52 47 59

Tél : 05 58 05 40 89 - E-mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

Le Programme prévisionnel

Vendredi 27 Mai 2016 :

9h00 - 12h00 :	Accueil des délégations
13h30 - 14h00 :	Réunion technique
13h30 - 14h00 :	Echauffement
14h30 – 18h00 :	Compétition D1 / D2 / D3
19h00 :	Repas

Samedi 28 Mai 2016 :

8h00 – 9h00 :	Echauffement
9h00 - 18h00 :	Compétition D1 / D2 / D3
11h30 – 13h30 :	Déjeuner
19h30 :	Repas de Gala

Dimanche 29 Mai 2016 :

8h00 – 9h00 :	Echauffement
9h00 - 11h30 :	Phases finales
11h30 :	Remise de récompenses
Dans la matinée	Paniers pique-niques

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales

Accueil des délégations

L'accueil se fera sur le :

Vendredi 27 Mai de 9h00 à 12h00
Stade Montois Tennis
Chemin des Sports -La Hiroire
40000 MONT-DE-MARSAN

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

Sans présentation des licences, les sportifs ne pourront pas participer au Championnat.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication de la discipline du Tennis en compétition.

Restauration

La restauration se fera tout au long de la manifestation à :

l'Auberge Landaise
328, rue Auberge Landaise
40000 Mont-de-Marsan

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.
Merci de respecter les horaires prévus dans le programme prévisionnel.

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu le : **Samedi 28 Mai 2016 à partir de 19h30.**

Le repas du dimanche midi se fera sous forme de pique-nique qui pourra être retiré dans la matinée (merci de ramener un carton dans lequel nous mettrons vos pique-niques).

Une buvette est prévue sur site.

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

L'équipe d'organisation a pré-réservé des chambres auprès de certains hôtels : si vous souhaitez valider votre hébergement dans ces hôtels, **vous devez impérativement les contacter et effectuer la réservation avant le 31 mars 2016 au nom du Championnat de France de Tennis FFSA.**

Equipe médicale

Une équipe médicale sera sur présente sur le site de compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

Précisions techniques

La réglementation FFSA et ses modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Tennis est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera présent sur chaque site sportif. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au Directeur Sportif Fédéral de la discipline FFSA qui réunira le jury. Le représentant du DTN, les DSF, Arbitres et le COL pourront décider du maintien ou de la suppression d'une épreuve en fonction du nombre d'inscrits.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Sport Adapté Tennis relève des règlements FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Tennis FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015 - 2016.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription **individuelle** doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le Président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**
Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les sportifs ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.

- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**
Le cas échéant, une demande de dérogation ([voir page 22 du dossier](#)) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard le **[22 Avril 2016](#)**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 27 mai 2016 (sauf sur présentation d'un certificat médical). Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Tous les dossiers incomplets seront renvoyés et non traités.

Réunion Technique

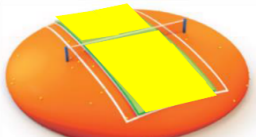





Une réunion d'information animée par Patrice Hanus, Directeur Sportif Fédéral Tennis FFSA est programmée le :

Vendredi 27 Mai 2016 à 13h30
Stade Montois Tennis
Chemin des Sports -La Hiroire
40000 MONT-DE-MARSAN

Les lieux exacts et les horaires des réunions techniques seront précisés à votre arrivée

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Rappels réglementaires

		<u>DIVISION 1</u>	<u>DIVISION 2</u>	<u>DIVISION 3</u>
<u>Aires de jeu</u>	Simple	23m77 sur 8m23 Filet à 0.914 m	23m77 sur 8m23 Filet à 0.914 m (mais enlever les poteaux de simple)	18m sur 8m23 Filet à 0.80 m
				
<u>Les points</u>	Simple	1 set de 6 jeux (pas d'avantage) A 6/6, jeu décisif en 7 pts. Choix du côté par le <u>relanceur</u> lors du point décisif.	1 set de 4 jeux (pas d'avantage) A 3/3, jeu décisif en 7 pts. Choix du côté par le <u>relanceur</u> lors du point décisif.	Super jeu décisif en <u>10 points</u> (point décisif à 9 partout)
<u>La mise en jeu</u>		En diagonale, 1er service par au-dessus, 2ème service libre (engagement après rebond non-autorisé)	En diagonale, 1er service par au-dessus, 2ème service libre (engagement après rebond par en-dessous possible)	En diagonale, 2 essais (engagement après rebond par en dessous possible)
<u>Le rebond</u>		1 rebond	1 rebond	2 rebonds autorisés (mais non obligatoires)
<u>Les balles</u>		Dure (Ø 6,35 à 6,67 cm) 	Intermédiaire (Ø 6,35 à 6,67 cm) 	Souple (Ø 6 à 6,5 cm) 
<u>Attendus et observables</u>		<ul style="list-style-type: none"> - Développer des stratégies et jouer en fonction de ses points forts et des points faibles de l'adversaire - Se situer dans le match (comptage des points) - Gérer les changements de côté au service - Connaître la règle du point décisif 	<ul style="list-style-type: none"> - Au retour de service, se positionner dans la bonne diagonale et renvoyer la balle là où l'adversaire n'est pas - Différencier la situation d'attaque et de défense - Reconnaître la situation de gagner ou perdre le point - Connaître la règle du point décisif 	<ul style="list-style-type: none"> - Au retour de service, se positionner dans la bonne diagonale et renvoyer la balle dans les limites du camp adverse - Savoir reconnaître une bonne balle d'une balle fautive - Maîtriser son espace de jeu - Connaître la règle des 2 balles au service
<u>Coaching</u>		Interdit	Une <u>seule intervention</u> par match lors d'un changement de côté. Aucune intervention orale ou physique ne peut avoir lieu pendant un jeu.	Une <u>seule intervention</u> par match au 6 ^{ème} point. Aucune intervention orale ou physique ne peut avoir lieu pendant le match.



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le **22 Avril 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

CDSA des Landes

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES - 23 rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

Jean-Claude RIBERT : 06 84 52 47 59 / Tél : 05 58 05 40 89 - E-mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :		Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :			
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :			
Tél. :	Fax :	Mail. :	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Frais d'inscription + repas pension complète (du vendredi midi au dimanche midi)	90€		
Formule 2 -- Sportif Frais d'inscription + repas demi-pension (repas de gala + panier pique – nique)	50€		
Formule 3 -- Sportif Inscription au championnat sans restauration	35€		
Formule 1 – Encadrant / Entraîneur Frais d'inscription + repas pension complète (du vendredi midi au dimanche midi)	70€		
Formule 2 -- Encadrant / Entraîneur Frais d'inscription + repas demi-pension (repas de gala + panier pique – nique)	30€		
Formule 3 -- Encadrant / Entraîneur Inscription au championnat sans restauration	15€		
Repas supplémentaire	12€		
Repas de gala supplémentaire (samedi soir)	15€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Les chèques devront être libellés à l'ordre du **COL Championnat de France Tennis Sport Adapté 2016**.

- Ci-joint un chèque d'acompte de 25% de l'engagement de l'association d'un montant de€, banque, N° de chèque.....
- Ci-joint un chèque du règlement complet de l'engagement de l'association d'un montant de€, banque, N° de chèque.....

Signature

Date Lieu



FICHE ENGAGEMENT INDIVIDUEL D1

A renvoyer au COL avant le **22 Avril 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

CDSA des Landes

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES - 23 rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

Jean-Claude RIBERT : 06 84 52 47 59 / Tél : 05 58 05 40 89 - E-mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Date et région de qualification
Sportif 1						
Sportif 2						
Sportif 3						
Sportif 4						
Sportif 5						
Sportif 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tennis.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT INDIVIDUEL D2

A renvoyer au COL avant le **22 Avril 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

CDSA des Landes

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES - 23 rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

Jean-Claude RIBERT : 06 84 52 47 59 / Tél : 05 58 05 40 89 - E-mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire) :	
Téléphone :	

	N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Date et région de qualification
Sportif 1						
Sportif 2						
Sportif 3						
Sportif 4						
Sportif 5						
Sportif 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tennis.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT INDIVIDUEL D3

A renvoyer au COL avant le 8 Avril 2016

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

CDSA des Landes

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES - 23 rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN
Jean-Claude RIBERT : 06 84 52 47 59 / Tél : 05 58 05 40 89 - E-mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :		Téléphone :

	N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Catégorie	Date et région de qualification
Sportif 1						
Sportif 2						
Sportif 3						
Sportif 4						
Sportif 5						
Sportif 6						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Tennis.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e) **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

Je soussigné(e) **représentant légal de**, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France pour le motif suivant :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical – catégorie minime)
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom du DSF

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

CDSA des Landes
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
23 rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN
Jean-Claude RIBERT : 06 84 52 47 59
Tél : 05 58 05 40 89 - E-mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le 22 Avril 2016 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Hébergement



vendredi 27
samedi 28
dimanche 29
mai

Week-end sportif HÔTELS à Mont-de-Marsan et dans sa région

Cap Landes

*Hébergement collectif
avec chambres accessibles*
725 rue des Violettes
40400 Tartas
Tél : 05 58 73 88 52
Mél : contact@caplandes.fr
caplandes.fr

Hôtel Eco-Chic ★★

222 chemin de Lubet
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 518 519
Mél : hotelecochic@gmail.com
hotelecochic.com

Hôtel Richelieu ★★★

3 rue Wléricq
BP 224
40004 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 06 10 20
Mél : le.richelieu@wanadoo.fr
hotel-richelieu-montdemarsan.com

Hôtel Hexagone ★★

801 avenue du Maréchal Juin
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 06 20 21
Mél : hotel.hexagone@orange.fr
hotel-hexagone-40.com

Hôtel Les Pyrénées ★

20 avenue du 34° R.I.
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 46 49 49
Mél : sarlcoupiot@orange.fr

Hestia / Hesttel

64 avenue du Maréchal Juin
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 75 59 32
Mél : residencehesttel@sfr.fr
hotel-residence-hesttel.fr

Hôtel Le Campanile ★★★

1410 avenue du Maréchal Juin
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 06 48 48
Mél : montdemarsan@campanile.fr
campanile.com

Hôtel Le Sablar ★★

3 place Jean Jaurès
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 75 21 11
Mél : hoteldusablar@wanadoo.fr
hotelsablar.fr

Hôtel Le Renaissance ★★★

225 avenue de Villeneuve
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 51 51 5
Mél : lerenaisance@wanadoo.fr
le-renaisance.com

Hôtellerie La Petite Couronne ★★★

Route d'Amou
40700 Saint-Cricq-Chalosse
Tél : 05 58 79 38 37
Mél : info@lapetitecouronne.fr
lapetitecouronne.fr

Hôtel Abor ★★★

112 chemin de Lubet
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 51 58 00
Mél : contact@aborhotel.com
aborhotel.com

Hôtel Le Zanchettin ★★

1565 avenue de Villeneuve
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 75 19 52
Mél : lezanchettin@orange.fr

Hôtel Première Classe ★★

Mont de Marsan - Saint-Avit
ZA Mamoura Nord
40090 Saint-Avit
Mél : montdemarsan@premiereclasse.fr

Hôtel B&B Mont-de-Marsan - Saint-Avit ★★

111 allée Mamoura
40090 Saint-Avit
Tél : 08 92 70 24 48
hotel-bb.com/fr/hotels/mont-de-marsan.html



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires institutionnels



Partenaire principal



malakoff médéric

Fournisseurs officiels



Partenaires locaux

